

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 10 Décembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 04 Décembre 2024. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés :** CLAVEL Eric (pouvoir à Forest JY.), FONGARO Laurent, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Rollin P.), LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain (pouvoir à Moreaux J.), **Absents :** AUGER Catherine, BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, MAZOIRE Guy, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** SIMONNET Pascale **En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32**

16. Développement économique : Construction d'un bâtiment à vocation économique et d'une aire de stationnement pour poids lourds - ZA Four à Chaux – Demande de DETR – Rapporteur R.ROY

Le Sud-Nivernais connaît des dynamiques économiques spécifiques, influencées par son histoire industrielle, ses atouts naturels et ses défis socio-économiques.

Territoire longtemps marqué par une économie traditionnelle basée sur l'industrie, l'agriculture et l'artisanat, la désindustrialisation a entraîné une diminution des emplois industriels et a accentué les défis liés à la reconversion économique.

Le territoire s'efforce de se réinventer en misant sur de nouveaux secteurs comme les énergies renouvelables, l'industrie du bois, en s'appuyant sur sa proximité avec des axes de communication majeurs, notamment l'A77 (axe Paris-Nevers).

Des zones d'activités ont été développées pour attirer des entreprises offrant un cadre plus attractif pour celles-ci cherchant des coûts d'implantation plus faibles. Cette attractivité a, par exemple, facilité sur la ZA du Four à Chaux à Decize, l'implantation de l'entreprise ANVIS (120 salariés) et l'arrivée prochaine du Groupe Bordet (60 embauches prévues à terme).

Cependant, le Sud-Nivernais doit renforcer son attractivité pour les investisseurs en modernisant ses infrastructures et en proposant des dispositifs incitatifs (subventions, fiscalité avantageuse). Sur ce dernier point, le territoire est référencé comme Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR), avec tous ses dispositifs d'exonérations fiscale et sociales, et les élus ont délibéré favorablement à l'exonération de CFE.

Sur la modernisation des infrastructures, la collectivité souhaite engager un projet global d'aménagement sur la ZA du Four à Chaux à Decize pour répondre à des problématiques rencontrées par les industriels. Le développement envisagé concerne la création d'un bâtiment à vocation économique adossé à une aire de stationnement pour poids-lourds.

Depuis 5 ans, la demande d'entreprises en recherche de locaux est croissante sur le territoire sud-nivernais et en particulier sur la ZA du Four à Chaux à Decize. Elle se traduit par des demandes de surfaces de locaux oscillant entre 400 et 1 000 m² qui aujourd'hui, par manque d'immobilier d'entreprise disponible, ne sont pas satisfaites.

Il est donc envisagé la construction d'un bâtiment de 4 cellules de 500 m² chacune, pourvue chacune des arrivées des réseaux eau/électricité/assainissement. Ces attentes de réseaux offriront une flexibilité aux porteurs de projet en permettant de reconfigurer la cellule en fonction des besoins futurs (ajout d'espaces de production, module bureaux/WC, etc.). Trois de ces cellules seront destinées à la location. La dernière sera consacrée aux services techniques communautaires.

Parallèlement, il est prévu l'aménagement d'une aire de stationnement pour poids-lourds.

La ZA du Four à Chaux ne cesse de s'étoffer, le nombre d'entreprises qui y sont installées se développe rapidement. La présence d'une dizaine d'entreprises, l'implantation d'ANVIS et l'arrivée prochaine du groupe industriel Bordet sur 13 ha conforte l'attractivité de cette zone.

Or, pour la plupart des entreprises, le processus de production exige des approvisionnements réguliers et souvent en grand volume. La conséquence de ce nombre accru de poids-lourds pose la question de la gestion de ces flux et impose une réponse adéquate. Actuellement, l'absence d'infrastructures adaptées pousse les conducteurs à stationner de manière désorganisée, ce qui peut engendrer des nuisances et des problèmes de sécurité.

L'aire de stationnement comprendrait :

- 10 places poids-lourds
- L'installation d'un bloc sanitaire (WC + douche)
- La pose de tables de pique-nique

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DÉPENSES	MONTANT (EN € HT)	RECETTES	MONTANT (EN € HT)		
Bâtiment à vocation économique		DETR (30%)	800 927,28 €		
VRD	434 370,00 €	Autofinancement CCSN (70%)	1 868 830,32 €		
Gros œuvre	482 595,00 €				
Charpente métallique	466 100,00 €				
Couverture bardage	492 750,00 €				
Menuiseries extérieures- fermetures	135 275,00 €				
Electricité	136 600,00 €				
Honoraires-Ingénierie	- 341 076,60 €				
Assurances					
Aire de stationnement PL					
Travaux aménagements parking	86 000,00 €				
Dalle béton + réseaux	19 500,00 €				
Fourniture et pose module sanitaire	75 491,00 €				
TOTAL	2 669 757,60 €	TOTAL	2 669 757,60 €		

Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- **De valider le projet** de création d'un bâtiment économique et d'une aire de stationnement pour poids lourds sur la ZA du Four à Chaux ;
- **De valider le plan de financement prévisionnel ;**
- **De l'autoriser à solliciter** la DETR ;
- **De l'autoriser à signer** tout document en lien avec ce projet

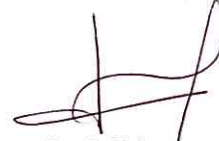
Actée de 2 abstentions et de 2 oppositions, le Conseil, après en avoir délibéré agréé la proposition.

Fait à Decize, Le 10 Décembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 12/12/2024
Et de la publication le 12/12/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY